

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

Séance du 21 mars 2025.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation

Le 24 février 2025

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-cinq,
et le vingt et un du mois de mars
à 17 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Y. COQUIL. M. J.F. SARREAU. M. G. LE CORRE.
Mme L. PERON. M. J. LE GOFF. Mme M.A. MOREAU. Mme M. LALLOUET.
M. P. LE SERGENT. Mme C. CONAN.
Absents : Mme M. MANAC'H (procuration à M. G. LE CORRE).
M. P. M. MENTHEOUR. M. S. AUFFRET. M. R. VAILLIER.
Mme C. COCHENNEC. Mme F. MOUNIER.
Secrétaire : M. J. LE GOFF.

Objet de la Délibération

Budget lotissement Park Menez

Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du Budget Lotissement de Park Menez :
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **1 761,52 €** et un déficit de la section d'investissement de **8 539,06 €**.

Le conseil municipal, après cet exposé, et avoir délibéré, à l'unanimité :

- propose de ventiler l'excédent disponible de la manière suivante :

- Report du déficit d'investissement de 2024 en déficit antérieur reporté de la section d'investissement, du budget primitif 2025 :
- Article 001..... **8 539,06 €**
- Report du déficit d'exploitation de 2024 en déficit antérieur reporté de la section d'exploitation du budget primitif 2025 :
- Article 002 ... **1 761,52 €.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yvon COQUIL.

